

Condition générales de vente

1 – Devis

La signature du client apposée sur le devis ou accord par mail a valeur de bon de commande et constitue un engagement ferme et définitif pour une exécution immédiate. Les délais de fabrication et de livraison sont indicatifs et sont subordonnés à :

- L'absence de tout cas de force majeure.
- L'absence de toute faute de la part du client, notamment la non-observation des conditions de paiement stipulées sur le devis ou la non communication des renseignements nécessaires à l'exécution des travaux.

Les devis ainsi que les dessins et maquettes qui les accompagnent éventuellement restent la propriété d'ALCA PRINT. Ils ne seraient être communiqués, même partiellement, à des tiers sans l'autorisation d'ALCA PRINT, sous peine de dommage et intérêts.

2 – Commande

Toute commande doit être accompagnée d'un bon de commande papier ou d'un e-mail.

3 – Réalisation

Différentes étapes de fabrication seront proposées.

- Fourniture du fichier par le client.
- Fourniture d'élément par le client ou conception.
- La maquette.
- L'épreuve.
- Le bon à tirer, BAT.
- Fabrication.

Ces différentes étapes feront l'objet d'une acceptation de la part du client. En cas de remise en cause ultérieure de ces accords ou en cas de demande de correction a posteriori, les frais engendrés seront à la charge du client.

Toute erreur ou malfaçon, ne peut donner lieu qu'au remplacement du produit défectueux sans autre responsabilité. ALCA PRINT ne donne aucune garantie pour perte ou déjà occasionné des documents, même lors des manipulations dans ses locaux. Dans le cas d'originaux de valeur, les propriétaires doivent les faire assurer à leurs frais.

4 – Modifications

Toute modification quantitative ou qualitative par rapport au devis ne pourra être acceptée que dans la limite où elle ne perturbe pas la fabrication ou l'approvisionnement. Elle pourrait, le cas échéant, donner lieu à une majoration des montant et déterminerait un nouveau délai de livraison.

5 – Annulation

Aucune annulation totale ou partielle après signature du devis ne peut être acceptée sauf accord de notre part.

6 – Livraison

Les frais de transport sont à la charge du client. Même expédiées franco de port, nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire qui devra, le cas échéant, donner lieu à une majoration des montants et déterminerait un nouveau délai de fabrication.

7 – Propriété artistique

Les thèmes, dessins, maquettes, clichés, modèles, slogans, textes publicitaires, logos et conseils ainsi que toutes suggestions, modifications ou améliorations qu'elles soient, qui auront présentées en matière de publicité seront la propriété exclusive du client, à partir du moment où celui-ci les aura expressément acceptées et justement rémunérées (cette rémunération fera l'objet d'une ligne spécifique sur la facture). Les projets refusés et non rémunérés resteront l'entière propriété d'ALCA PRINT qui pourra les utiliser à tout moment et à toutes fins. Sauf stipulation contraire mentionnée sur le devis, les droits d'utilisation ultérieure devront faire l'objet d'une demande écrite auprès d'ALCA PRINT, demande qui devra relater l'objet et les supports d'utilisation. Le client ne pourra, s'il ne s'est pas acquitté des droits d'auteurs, utiliser ces travaux avant avis favorable et écrite d'ALCA PRINT. Toute utilisation ultérieure de ces travaux pourra faire l'objet d'une nouvelle facturation des droits sur la base du tarif syndical en vigueur.

8 – Réclamations

En cas de non-conformité des travaux avec les caractéristiques prévues lors du devis, ou réclamation lors de sa facturation, le client dispose d'un délai de 24 heures à partir de la livraison (non compris les dimanches et jours fériés) pour aviser ALCA PRINT, au-delà duquel il sera forclos. Dans tous les cas, notre responsabilité ne sera engagée que sur la base des travaux indiqués sur le devis et facturés par nos soins.

9 – Paiement

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la signature du devis, à défaut dans les 30 jours qui suivent son établissement. Un acompte de 30% sera toujours exigible par ALCA PRINT au moment de la signature du devis. Dans le cas d'une livraison partielle, le client devra, en sus de l'acompte déjà versé, effectuer le règlement des travaux effectivement livrés, et ne pourra en aucun cas reporter ce règlement à la date de livraison du solde de la commande, sauf accord écrit d'ALCA PRINT. En cas de paiement par traite, il est convenu qu'à défaut de paiement d'une seule des échéances prévues, toutes les sommes restant dues deviennent immédiatement et de plein droit exigibles 8 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Tout retard de paiement entraîne la facturation d'Agios à hauteur du taux légal de la Banque de France par mois de retard, avec un minimum de 15 euros. Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'intervention d'un contentieux. En cas de litige ou contestation, le tribunal de Commerce d'Angers est seul compétent.